

**SERVICES
ET SUBVENTIONS
DÉDIÉS AUX
PROFESSIONNELS**



**ARTISANS, COMMERÇANTS, INDUSTRIELS, VOTRE ACTIVITÉ
EST SUSCEPTIBLE DE GÉNÉRER DES REJETS TOXIQUES ?**

DÉCOUVREZ LES AVANTAGES ET L'ACCOMPAGNEMENT

Qualité
eau
Entreprises responsables

JUSQU'À
70%
DE SUBVENTIONS

**valence
romans
AGGLO**

La pollution des eaux au cœur de la protection de l'environnement

Métaux, plastique, solvants, hydrocarbures, détergents, produits pharmaceutiques... sont des substances retrouvées dans nos eaux usées. Ainsi polluées, ces eaux sont difficiles à traiter et engendrent des coûts d'assainissement et de dépollution élevés.

Une aide dédiée aux professionnels

Consciente de la complexité du sujet et des moyens nécessaires pour remédier à cette problématique, Valence Romans Agglo propose un dispositif gratuit d'aide aux professionnels implantés sur son territoire : *Qualité eau*. Il s'adresse aux industriels, commerçants, artisans dont l'activité est susceptible de générer des rejets de polluants toxiques.

Le diagnostic *Qualité eau* vous permet de :

- Faire le point sur vos pratiques
- Être accompagné gratuitement sur :
 - La conformité des rejets
 - La gestion des déchets et produits dangereux pouvant être source de pollution
- Positionner votre établissement par rapport aux enjeux territoriaux.

Il est indispensable à toute autorisation de déversement au réseau public de collecte.

Les textes réglementaires généraux pour l'admission d'eaux usées autres que domestique :

- Articles L1331-10 et L1337-2 du code de la santé publique
- Article R2224-19-6 du code général des collectivités territoriales
- Règlement d'assainissement collectif en vigueur sur le territoire de Valence Romans Agglo



LES MICROPOLLUANTS

- Ils sont en partie issus de l'activité humaine
- Même peu concentrés, ils ont des effets négatifs sur les organismes vivants en raison de leur toxicité, de leur persistance et de leur bioaccumulation
- Ils impactent la chaîne alimentaire

ATTENTION : Les stations de traitement des eaux usées n'ont pas vocation à traiter les micropolluants.



LES REJETS POLLUÉS

- Ils contaminent le milieu naturel
- Ils dégradent les systèmes d'assainissement
- Ils mettent en danger les agents intervenant sur les ouvrages
- Ils font l'objet de poursuite judiciaire



LES DÉCHETS ET PRODUITS DANGEREUX

- Leur déversement dans le réseau public de collecte est strictement interdit
- Ils peuvent être déposés dans certaines déchetteries professionnelles
- Seuls des prestataires agréés peuvent assurer leur ramassage et leur traitement





L'AUTORISATION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT

- ▶ Valable maximum 5 ans, elle est obligatoire pour tout rejet d'effluents autre que domestique
- ▶ Elle est obtenue suite à un diagnostic « qualité eau »
- ▶ Elle fixe les caractéristiques d'admissibilité et les conditions de surveillance des rejets
- ▶ Elle définit les modalités financières : redevance spéciale d'assainissement (principe du pollueur-payeur)

RECONNAÎTRE LES PRODUITS DANGEREUX

En 2010, des symboles ont été définis afin d'harmoniser la classification et l'étiquetage des produits chimiques au niveau international. Si vous en utilisez, veillez spécifiquement à leur stockage et à la manière de les éliminer...



Inflammable



Comburant



Gaz sous pression



Dangereux pour l'environnement



Toxique



Corrosif



Explosif

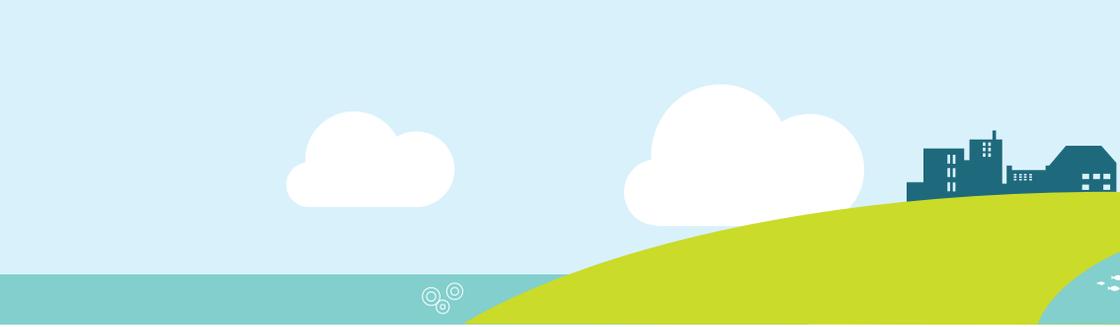


Sensibilisant mutagène,
cancérogène
reprotoxique



Toxique irritant,
sensibilisant narcotique





Avec Qualité eau, bénéficiez de subventions pour vos études et investissements relatifs aux effluents et déchets toxiques.

Par exemple pour :

- réduire votre pollution à la source ;
- vos actions de prévention des pollutions ;
- la gestion de vos déchets ;
- la mise en place de réseaux d'eaux dissociés ;
- la création d'un système d'épuration...

**Subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soumises à condition. Assurez-vous d'être éligible au dispositif auprès de Valence Romans Agglo avant la mise en œuvre de votre projet.*

Déjà **515 000 euros**

d'aides versées grâce à ce dispositif !

Jusqu'à **70 %** de vos études
et investissements subventionnés.

+ de **200 établissements**
diagnostiqués **gratuitement** par l'Agglo



Qualité eau est une opération portée par Valence Romans Agglo dont l'objectif est la protection de notre ressource en eau par la réduction à la source des émissions toxiques. Elle est organisée en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.

Un projet ? Un conseil ? Besoin d'un diagnostic, d'un accompagnement ou d'être aidé pour obtenir une autorisation spéciale de déversement ?
Contactez-nous :

VALENCE ROMANS AGGLO

Direction de l'Assainissement, eaux pluviales et rivières

04 75 75 41 50 - qualite-eau@valenceromansagglo.fr

▸ **Marine Gilibert-Duval**

Responsable de l'Unité rejets non domestiques et toxiques

▸ **Émilie Frachisse**

Technicienne Unité rejets non domestiques et toxiques

▸ **Lukas Tertois**

Technicien Unité rejets non domestiques et toxiques

valenceromansagglo.fr

